



**HAL**  
open science

## Conclusion générale. Risques et territoires : 'food for thought'

Thierry Coanus

► **To cite this version:**

Thierry Coanus. Conclusion générale. Risques et territoires : 'food for thought'. Coanus T.; Comby J.; Duchêne F.; Martinais E. Risques et territoires. Interroger et comprendre la dimension locale de quelques risques contemporains, Lavoisier, p. 427-443, 2010. hal-02132226

**HAL Id: hal-02132226**

**<https://hal.science/hal-02132226>**

Submitted on 16 May 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# *Conclusion générale*

## *Risques et territoires :* food for thought

Thierry Coanus

Dans ce qui précède, nous avons tenté de restituer ce que le croisement des thématiques du risque et du territoire ont suggéré à une trentaine d'auteurs d'origines disciplinaires et institutionnelles variées. Il s'agit désormais d'en opérer la synthèse. « Interroger et comprendre la dimension locale des risques contemporains » suppose que l'on puisse proposer, à partir des travaux présentés, une architecture problématique transversale – fût-elle provisoire – qui permette d'organiser un questionnement à visée programmatique. Pour ce faire, il nous faut revenir sur la *question de l'objet*. En effet, le choix que l'on fait initialement d'affecter tel contenu ou tel autre à la notion de risque, est un moment essentiel qui oriente la réflexion dans des directions qui peuvent se révéler tout à fait distinctes, voire divergentes.

### **1. *Qu'est-ce qu'un risque ?***

Poser d'emblée cette question peut paraître superflu, tant le sens commun s'est approprié le vocable sur le mode du « cela va de soi ». C'est pourtant dans le flou des définitions qu'il faut chercher la plupart des malentendus. Dans le cas du risque<sup>1</sup>, il semble que les protagonistes, s'ils utilisent souvent les mêmes mots, ne parlent pas toujours de la même chose. Nous ferons ici l'hypothèse que cet effet de brouillage a pour origine la coexistence de plusieurs grandes perspectives<sup>2</sup> que l'on va tenter de préciser.

1. Comme dans la plupart des thématiques de recherche qui portent sur des questions dites de société, c'est-à-dire appropriables par le champ politico-médiatique.

2. Au sens paysager du terme, une perspective étant associée à un « point de vue » particulier.

Le caractère composite de la thématique du risque tient d'abord à la coprésence d'au moins quatre champs d'activité qu'il faut distinguer : *les sciences expérimentales*<sup>3</sup> (variables selon le type de risque considéré, naturel, technologique, sanitaire...), qui mobilisent laboratoires et chercheurs spécialisés dans un domaine particulier, souvent rattaché à une ou plusieurs disciplines académiques identifiées ; *les acteurs de la gestion opérationnelle*<sup>4</sup> des risques (ingénieurs d'État ou des collectivités territoriales, préfets, élus locaux, industriels...), dont le rapport au domaine précédent est essentiellement d'ordre utilitaire<sup>5</sup>, mais qui pèsent sur des programmes de recherche qu'ils financent en partie<sup>6</sup> ; *les médias* écrits ou surtout audio-visuels, qui jouent un rôle majeur non seulement par l'écho qu'ils peuvent donner à un événement singulier (un accident, une catastrophe), mais par l'influence qu'ils peuvent avoir sur les choix en matière de politiques publiques ; *les sciences humaines et sociales* (SHS), plus récemment venues<sup>7</sup>, qui interviennent dans le débat sans avoir toutefois le poids des ensembles précédents.

Ces quatre champs sont bien évidemment liés les uns aux autres, et interagissent selon une dynamique complexe dont l'étude n'est généralement pas sans intérêt. Ainsi les acteurs des situations dites à risque, s'ils ont en commun d'en être « parties prenantes » à un titre ou à un autre<sup>8</sup>, n'ont pas de raison particulière d'avoir une définition *a priori* homogène du « risque ». Les enjeux de *définition* et de *qualification* de ce dernier sont donc premiers.

### 1.1. La réalité des risques en question(s)

S'il y a généralement débat sur la nature même du danger effectivement encouru, la fréquence de son éventuelle matérialisation, les entités menacées (biens, personnes, organisations, activités économiques...), etc., il est toutefois possible d'identifier à l'amont une sorte de ligne de « partage des eaux » selon laquelle se distribuent les *types de définition* du risque. Le risque étudié peut en effet être considéré comme « réel » (acception largement dominante), ou bien comme « construit » (acception minoritaire, portée par une partie seulement des SHS). Cette dernière

3. On désigne ici par cette expression l'ensemble des disciplines scientifiques dites parfois dures, ou encore sciences de la nature et de la vie. Plus largement, il s'agit des disciplines dérivées de la physique et de la chimie, dont le langage commun est à base mathématique.

4. Très composite, ce champ est transversal, des instances les plus locales aux plus centrales.

5. Les connaissances scientifiques n'y sont généralement envisagées que dans la perspective d'une application pratique, si possible à court terme.

6. Notamment via les programmes de recherche financés par les agences, établissements publics ou ministères concernés.

7. Moins marquées par l'homogénéisation née de la démarche expérimentale canonique (au sens de Claude Bernard), il leur est plus difficile de trouver un langage scientifique commun. Elles sont de ce fait plus fragiles, c'est-à-dire davantage soumises aux influences proprement sociales qui s'exercent sur elles (financements incitatifs, logiques éditoriales, logiques propres au champ académique, etc.).

8. On parle parfois de « système d'acteurs ». Toutefois, l'expression est à manier avec précaution, car elle tend parfois à ériger en un ensemble défini, quasi statique (le « système ») des configurations souvent diffuses et/ou instables.

perspective n'est pas tout à fait nouvelle dans le monde anglo-saxon de la recherche sur les risques, où elle est réactivée dans les années 1980, notamment à la suite des travaux de l'anthropologue M. Douglas et du sociologue A. Wildavsky [Douglas et Wildavsky, 1982 ; Douglas, 1985 ; Douglas, 1992], travaux qui provoquèrent en leur temps une vive polémique<sup>9</sup>. Aujourd'hui, outre-Atlantique comme outre-Manche, le débat proprement dit fait partie du fond commun des SHS qui s'intéressent aux risques [Renn, 1992 ; Strydom, 2002].

C'est évidemment du côté des sciences de la Nature et de la Matière, ainsi que des gestionnaires du risque, que se situent les tenants de la première définition : si l'on dépense tant d'efforts pour étudier le Vésuve, ou analyser le dernier incident survenu dans une centrale nucléaire, c'est parce que les zones environnantes encourrent des risques bien *réels* ; et cette perspective est bien évidemment largement majoritaire, le plus souvent présentée au coin du « bon sens ». Mais qu'est-ce que la « réalité » ? Pour saugrenue qu'elle puisse paraître, cette question recoupe les traces d'un vieux problème épistémologique devenu classique, mais non moins inoffensif pour autant.

Si les porte-parole des sciences de la Nature et de la Matière revendiquent largement dans la société le monopole de la compétence à « dire le réel » (et donc le « vrai »), force est de constater que le vif succès d'une théorie scientifique en vigueur à un moment donné n'a d'égal que l'oubli dans lequel elle peut sombrer après sa défaite vis-à-vis d'une théorie concurrente, avant de rejoindre les poubelles (scientifiques) de l'histoire – au bénéfice des épistémologues, historiens et sociologues des sciences. Parce que les théories scientifiques ne constituent que des *représentations approchées* de la réalité physique ou naturelle, il est possible de considérer que leurs objets n'existent *in fine* que dans le monde des idées<sup>10</sup>, leur échappant comme l'asymptote se rapproche de la courbe hyperbolique sans l'atteindre jamais<sup>11</sup>.

C'est dans cet interstice, entre la science supposée parfaite et la science « telle qu'elle se fait » [Callon et Latour (dir.), 1991], qu'ont cherché à se glisser certaines branches des sciences sociales, et avant elles, de la philosophie. L'histoire détaillée de ces courants de pensée, à bien des égards composites, nous entraînerait trop loin<sup>12</sup>. Notons simplement que le point de vue constructiviste met en question, voire en doute, l'autonomie des objets utilisés par l'esprit humain pour penser le monde. Si

9. Cf. sur ce point la remarquable biographie intellectuelle consacrée à M. Douglas par R. Fardon [1999], notamment les pages 162 à 166. Pour une brève présentation commentée des apports de M. Douglas sur les risques, voir aussi Coanus [2006 : 205 s.].

10. Non sans provocation, l'historien des sciences médicales M. Grmek [1983 : 12] écrit que « *la maladie en général et même toutes les maladies en particulier sont des concepts qui ne découlent pas comme tels de notre expérience. Ce sont des modèles explicatifs de la réalité et non pas des éléments constitutifs de celle-ci. En bref, les maladies n'existent vraiment que dans le monde des idées* ».

11. Selon cette métaphore, la figure d'une réalité définie « exactement » par les seuls scientifiques pourrait se comparer à un *passage à la limite*, revendiqué davantage que réellement démontré.

12. Cf. Keucheyan [2007], qui propose une synthèse partielle mais éclairante. La perspective dite « constructiviste » trouve une partie de ses racines intellectuelles dans le nominalisme du Moyen Âge. Kant (1724-1804) en est l'un des théoriciens pionniers, avant que le philosophe L.E.J. Brouwer (1881-1966), n'y puise une façon de répondre à la « crise des fondations » que connaît la mathématique au début des années 1920. Mais il est également possible, comme le montre R. Keucheyan, d'invoquer Marx et Nietzsche.

telle chose est désignée de telle façon, dans quelle mesure existe-t-elle indépendamment de l'esprit qui l'a nommée ? Ne s'agit-il pas nécessairement d'un artefact ? En matière de risque, une telle perspective ouvre la voie à plusieurs ordres de questionnement, dont le moindre n'est pas de relativiser les définitions « naturalistes » du risque : d'objet, le risque devient plutôt une catégorie de pensée, et donc revêt un caractère contingent ; il est dépendant d'un contexte, d'un moment, plus largement d'une configuration mêlant acteurs, savoirs et rapports de force. Les sciences de la Nature et de la Matière, comme leur petite sœur devenue grande, l'ingénierie, étant parties prenantes dans l'analyse des situations à risque, la question de la réalité (ou non) de celui-ci est sous-jacente à bien des débats. *La querelle du constructivisme « en général » s'étend donc inévitablement à la thématique du risque.*

Toutefois, si querelle il y a, les relations parfois difficiles<sup>13</sup> entre « réalistes » et « constructivistes » reposent en partie sur des oppositions qui n'ont rien d'épistémologique. Tout se passe en effet comme si les deux positions devaient nécessairement s'exclure l'une l'autre, comme deux théories concurrentes. Selon le sociologue B. Lahire, qui consacre quelques pages à la question du constructivisme dans sa discipline, « *faire la sociologie d'un problème social consisterait essentiellement à en décrire et analyser le plus systématiquement et le plus précisément possible les contours, les causes et les effets* » [Lahire, 2001 : 96]. Selon une autre approche, « *est (...) problème social le résultat positif d'un processus de revendication publique par certains groupes (...) de l'existence d'une situation définie comme posant problème à l'intérieur de leur société* ». L'attention est ainsi attirée sur le fait qu'à des époques différentes, une situation dotée de caractéristiques mesurables comparables soit traitée de façon très différenciée selon les époques et les lieux. La seconde approche ne renverse donc pas la première. En fait, elles ne traitent pas du même objet : « *les premiers étudient des situations et des individus classifiés et les seconds prennent essentiellement pour objet les conditions sociales de mise en forme et de reconnaissance publique de ces types de classification* » [id., 96-97].

Enfin, relevons que les approches dites constructivistes sont courantes dans le champ de la sociologie des sciences, où elles sont généralement dominantes, au point de faire figure d'évidences. Toutefois, le fait que l'activité scientifique soit aussi une activité sociale, justiciable du regard sociologique, n'implique pas qu'elle soit réductible à une construction arbitraire, ou à une pure production sémiologique [Bourdieu, 2001 : 47 s.].

## 1.2. Appréhender la notion de risque : quatre postures de référence

Cela posé et par extension, quatre grands types de posture apparaissent donc possibles, que nous allons développer rapidement<sup>14</sup>.

13. Il n'est ainsi pas rare de voir une discussion entre « réalistes » et « constructivistes » prendre la forme d'un affrontement, généralement stérile.

14. Nous nous inspirons ici librement du dossier consacré à la « question de la nature » par la *Revue du MAUSS*, dans son numéro 17 de 2001 (dossier « Chassez le naturel... Écologisme, naturalisme et constructivisme »), et notamment de la présentation rédigée par A. Caillé, P. Chaniel et F. Vandenberghe [2001].

Une *première posture*, que nous qualifierons d'*objectiviste* (ou encore de *naturaliste*), est dominante chez les chercheurs en sciences de la Nature et de la Matière, comme chez les ingénieurs et les gestionnaires du risque. Elle s'interroge assez peu quant à son objet, l'attention étant plutôt focalisée sur les phénomènes générateurs de risque, et sur les moyens de pallier leurs effets sur l'Homme. Assez souvent, le monopole (social) que l'on accorde implicitement aux sciences expérimentales dans le champ du savoir, conduit à envisager les connaissances qui en sont issues comme les seules valides, et donc à considérer toute autre approche (par exemple, le savoir empirique des riverains proches de la source de danger) comme inutile, voire fantaisiste et donc au final nulle et non avenue. Cette posture implique donc une hiérarchisation (parfois implicite, parfois explicite) des différents savoirs, souvent homologues à une hiérarchisation *sociale* des différents groupes d'acteurs impliqués dans la gestion du risque, entendue ici au sens large.

Les chercheurs relevant de cette posture n'ont pas adopté de définition homogène et stable du risque, qui serait valide à tout coup, par delà la variété des contextes. Néanmoins, un consensus minimal a conduit à privilégier l'idée selon laquelle toute approche en termes de risque combinerait deux dimensions, l'une liée à la probabilité d'occurrence (« l'aléa ») et l'autre liée aux conséquences en termes d'atteintes aux biens et aux personnes (la « vulnérabilité ») [Renn, 1998 : 51]. Dans le domaine du risque environnemental, elle est souvent présentée, notamment dans la littérature d'inspiration technico-administrative (circulaires, décrets, lois, ainsi que de nombreux textes internationaux) comme un produit arithmétique :  $R = A \times V$ , où les deux variables A et V sont mises, sur en apparence, sur le même plan<sup>15</sup>. En pratique toutefois, la prééminence de l'aléa, plus facile à mettre en forme par les sciences de la Nature et de la Matière, s'impose comme élément structurant, la vulnérabilité étant une notion plus difficile à cerner. Cette dernière finit alors par apparaître comme une variable dépendante : c'est *en fonction de l'aléa* que l'on définit la vulnérabilité. D'autres auteurs, plus prudents, renvoient la nature de la relation entre risque, aléa et vulnérabilité à un questionnement ultérieur. Ainsi le géographe A. Dauphiné [2001 : 24] propose-t-il plutôt :  $R = f(A, V)$ , la nature de la fonction  $f$  restant à déterminer – ce qui constitue donc un problème à part entière. Enfin, la notion d'*enjeu* est parfois préférée à celle de vulnérabilité ( $R = A \times E$ ), sans que les questions relatives au terme et à ses usages en disparaissent pour autant.

Quoiqu'il en soit, notons que ces diverses définitions présentent l'avantage de distinguer clairement risque et catastrophe, à un moment où les deux notions tendent à se confondre, notamment pour le sens commun médiatique<sup>16</sup>.

15. Dans le monde industriel, par exemple dans le secteur informatique, l'équation peut s'orner d'un troisième élément :  $R = (A \times V)/CM$ , où CM désigne les « contre-mesures ». Si l'aléa et la vulnérabilité peuvent accroître le niveau de risque, les contre-mesures sont censées le faire baisser.

16. Mais pas seulement. L'expression « mémoire du risque » figure ainsi fréquemment dans les rapports techniques ou administratifs, bien que constituant un quasi oxymore : si le risque désigne un événement non encore réalisé, on voit mal en quoi consisterait sa « mémoire ». En fait, une expression plus conforme à la pensée du rédacteur eût été vraisemblablement : « mémoire des catastrophes ». Cf. par exemple : *Les retours d'expérience des inondations catastrophiques et les inspections des services déconcentrés en charge des risques naturels réalisés depuis l'année 1999*, avis délibéré de l'IGA, du CGPC, du CGGREF et de l'IGE, 3 juin 2002, 19 p.

Les trois postures suivantes concernent davantage les SHS.

Fréquente, la posture dite « *culturaliste* » considère que la posture objectiviste est valide et première, mais que l'appropriation des connaissances scientifiques et techniques par tout un chacun ne va pas de soi. Assez souvent, elle repère que la relation individuelle ou collective des non spécialistes à une source de danger (ce dernier étant défini selon la posture objectiviste) n'est pas toujours en phase avec sa définition scientifique et technique, ce qui légitime l'étude des processus psychologiques, sociaux ou culturels<sup>17</sup> par lesquels le risque est appréhendé (ou non).

Notons la parfaite complémentarité avec la posture objectiviste des spécialistes de sciences expérimentales et des gestionnaires du risque. Le constat étant fait d'un décalage entre la définition du risque « réel » et celle du risque « perçu »<sup>18</sup>, il s'agit de le comprendre pour ensuite le « corriger » autant que possible, voire d'imaginer une pédagogie à même de faciliter le travail des gestionnaires du risque (campagnes d'information, animation de réunions publiques, etc.). Très fréquemment déclinée via la notion de perception<sup>19</sup>, cette perspective est d'autant plus complémentaire de la posture objectiviste qu'elle respecte *de facto* la hiérarchie implicite qui régit l'ordre (social) des savoirs. Aux spécialistes scientifiques et techniciens le savoir « vrai », aux profanes « l'erreur » qu'il s'agit de comprendre et, l'espère-t-on, de corriger<sup>20</sup>. Il faut enfin relever que cette posture tend à limiter l'investigation aux seuls acteurs non institutionnels (ou non professionnels) du risque, à savoir les habitants, riverains et autres occupants – non spécialistes – des lieux. La division classique (sociale plus qu'épistémologique) du travail entre sciences de la Nature et SHS conduit ici à soustraire largement l'activité des premières à l'investigation des secondes, malgré leur influence déterminante sur les modalités concrètes (techniques, mais aussi sociales et politiques) de la gestion du risque, par experts ou gestionnaires interposés.

Une *troisième posture*, dite « constructiviste », peut prendre deux formes principales. La première suit d'assez près le chemin pris par la sociologie des sciences qui, à partir de T. Kuhn [1962], a pointé la faible solidité des représentations « idéales » de la science. Loin d'être linéaire, le progrès scientifique avancerait de façon cyclique, par alternance de paradigmes stabilisés et de « révolutions » qui

17. « *Ce que nous connaissons de la réalité physique par exemple, nous ne le connaissons qu'à travers des activités sociales coordonnées et informées par des schèmes culturels transmis et inculqués* » [Caillé *et al.*, 2001 : 8].

18. Du point de vue des SHS, cette dichotomie est davantage ancrée dans les modes de pensée gestionnaires qu'épistémologiquement fondée. Voir à titre d'exemple E. Rémy [1997] à propos d'un débat autour d'une ligne à haute tension. Comme souvent, il s'agit d'une discussion classique dans le champ philosophique, dont ont hérité les sciences sociales : les termes mériteraient d'en être rappelés, afin d'éviter les impasses superflues. Sur ce point, voir la synthèse réalisée par C. Bessy et F. Chateauraynaud [1995 : 12-18], à propos de l'expertise relative aux objets.

19. Notamment chez les représentants de la psychologie américaine à dominante psychométrique, dont l'un des plus éminents de représentants est P. Slovic [2000].

20. Cette posture est aussi très souvent implicite, notamment chez les auteurs qui utilisent le terme de risque selon une acception large, ou dont le propos s'inscrit dans un champ académique et/ou scientifique où la définition de référence est de type naturaliste/objectiviste. On peut voir là l'effet d'imposition proprement social des savoirs de type expérimental.

provoquent alors un bouleversement radical. Dans cette optique, le risque est décrit, analysé et éventuellement traité par des individus (scientifiques, fonctionnaires, élus...) et des institutions (organismes de recherche, administrations, agences sanitaires, entreprises...) dont l'agencement, pour partie contingent, donne au « problème » sa forme et en partie son destin. Le risque est donc « construit » dans la mesure où sa forme *hic et nunc* aurait pu, en d'autres lieux et d'autres temps, s'avérer différente.

Une seconde variante, cousine de la précédente, se base plutôt sur le refus *a priori* de la hiérarchie des légitimités entre « sachants » (scientifiques, techniciens, experts...) et « non sachants » (riverains, habitants). Pour elle, les deux ordres de savoir, expert et « ordinaire », sont plutôt à analyser *ensemble*, notamment en ce qu'ils reposent tous deux sur des modes de connaissance éminemment sociaux, dont la variabilité (y compris chez les experts) trouve sa source dans la difficulté d'anticiper avec suffisamment de certitude des situations complexes à l'extrême, tant scientifiquement que socialement. Il n'est pas non plus de son propos d'opposer les deux ordres de savoir, celui des experts et celui des riverains d'une source de danger. Selon l'anthropologue G. Delbos, il s'agit plutôt de les étudier l'un et l'autre pour ce qu'ils sont, à savoir des créations humaines, éventuellement concurrentes, mais dont « *la comparaison ne saurait avoir d'autre finalité que mettre en évidence les fonctions différentes remplies par les savoirs pour des sujets humains qui de la nature ne peuvent avoir le même mode d'emploi* » [Delbos, 1993 : 382].

Il est important de noter que ces deux approches n'impliquent pas nécessairement de prendre position sur la « réalité » ou non d'un risque donné, puisque son propos est avant tout d'analyser la façon dont un risque (supposé) se construit scientifiquement et socialement. D'une certaine façon, on peut considérer que la question de savoir si telle avalanche risque « vraiment » de tomber (ou tel réservoir d'hydrocarbures d'exploser, ou telle épidémie d'avoir lieu), n'est pas à proprement parler une question relevant des SHS<sup>21</sup>.

Enfin, l'inspiration somme toute relativiste de cette position amène à interroger en retour les catégories mêmes de risque et de prévention. Le recours à la catégorie de risque pour désigner certains problèmes publics n'est pas si ancien, et ce serait commettre le péché d'anachronisme (et/ou d'occidentalo-centrisme) que de vouloir en faire une catégorie de portée universelle.

Une quatrième et dernière posture, enfin, que l'on pourrait qualifier de « *constructiviste radicale* », se situe dans le prolongement des travaux de B. Latour en sociologie et philosophie des sciences. Peu représentée parmi les auteurs de ce volume, elle consiste à contester en quelque sorte à la racine un problème initialement posé en termes de gestion des risques. Dans cette optique, la distinction entre le

21. Pour autant, on aurait tort de voir là une sorte de point de vue hypercritique, qui tendrait à contester la notion même de réel. La réalité d'un risque particulier (relatif à une avalanche, une explosion, une inondation, une épidémie...) peut s'imposer à un individu, considéré comme simple citoyen, mais un chercheur constructiviste considèrera ne pas avoir à reprendre à son compte, ses qualités, un diagnostic issu d'un champ de savoir extérieur à sa discipline de référence.



risque « en soi » et le risque « construit » relève d'une « certaine conception de la science, de la philosophie de la science, de la philosophie des techniques » [Latour, 1994 : 11-12] qui serait aujourd'hui dépassée et qu'il faudrait remplacer par une approche dite « symétrique », selon laquelle « l'impossibilité de la division classique entre, d'un côté, la construction sociale où le risque serait une représentation sociale et, de l'autre, les certitudes que nous pouvons acquérir sur les objets ». Dès lors, si l'on considère non pas des objets (situés du côté de l'essence), mais les « trajectoires d'objet (...), la notion de risque devient un understatement ».

Tableau 1 ■ Les quatre grandes postures possibles pour aborder le risque

	Posture	Type de définition du risque	Principal champ de référence
1.	Objectiviste	Le risque comme synonyme d'aléa, ou bien encore comme procédant d'une formule du type $R = A \times V$	Sciences de la Nature et de la Matière (dont une partie de la géographie), ingénierie, expertise technique
2.	Culturaliste	Le risque défini comme « perçu », opposé au risque « réel » tel que défini par les sciences de la nature ou de l'ingénieur (posture complémentaire de la précédente)	Sciences humaines et sociales (en partie)
3.	Constructiviste	Le risque envisagé comme une « co-production » impliquant les pratiques et représentations d'un grand nombre d'acteurs, institutionnels ou non*	Sciences humaines et sociales (en partie)
4.	Constructiviste radicale	Réfutation de la notion même de risque, comme attachée à une perspective clivée réel/construit, qu'il faudrait dépasser	Sciences humaines et sociales (en partie)

\* De ce point de vue, il est possible de considérer que le risque n'existe pas autrement que dans une *relation* à un individu, un groupe (social, professionnel), une communauté, une société, qui l'appréhendent (par des représentations mentales) et le traitent (par des pratiques spécifiques). Rappelons dans ce cas qu'en toute rigueur la question de la « réalité » du risque n'a pas à être tranchée, car elle reste étrangère au domaine des SHS *stricto sensu*.

## 2. Qu'est-ce qu'un territoire ?

Placer ici une synthèse (de plus) des travaux relatifs à la notion de territoire serait fastidieux, d'autant que de nombreuses disciplines devraient être convoquées. Sa labilité mérite toutefois d'être signalée : l'usage trop peu rigoureux du terme, encouragé par une incontestable polysémie, peut conduire à multiplier

malentendus et incompréhensions. Dans le *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, J. Lévy [2003] relève ainsi huit acceptions possibles pour le mot, avant d'en proposer... une neuvième. Si l'on écarte les travaux qui, délibérément, n'utilisent pas le terme ou au contraire en font un simple synonyme du mot « espace », le vocable *territoire* renvoie généralement aux *usages sociaux* de ce dernier. Pour autant, le territoire n'est généralement pas un simple équivalent de la notion d'« espace social », plus descriptive : il exprime l'idée d'une certaine *spécificité* de celui-ci.

## 2.1. Le territoire comme espace doté de spécificité

La spécificité de l'espace peut se manifester de façon explicite, par l'existence de *frontières instituées* (c'est-à-dire littéralement produites par une institution, une organisation sociale) qui délimitent ainsi un *espace borné* doté de propriétés distinctives : ainsi les différents territoires institutionnels qui ordonnent la vie politique et administrative, les différents échelons de collectivités dites, précisément, territoriales, et ceux qui naissent de leur combinatoire plus ou moins sophistiquée (communauté de communes, de « pays », etc.). Une variante de cette définition, présente dans ce volume, consiste à évoquer le *territoire d'un risque* (ou d'un *aléa*), c'est-à-dire l'étendue susceptible d'être occupée par un phénomène, qu'il soit naturel (inondation, avalanche...) ou provoqué par un accident industriel (effets toxiques, onde de choc d'une explosion,...), étendue limitée par les frontières « enveloppe » d'un phénomène physique avéré ou probable<sup>22</sup>.

Mais la spécificité à laquelle revoie la notion de territoire peut également s'inscrire autant sinon davantage dans les pratiques et les représentations que dans des limites formelles. La notion de territoire renvoie alors à un « *espace disposant, d'une manière ou d'une autre, d'un attribut de possession ou d'identification* » [Lévy, *id.*]. C'est également cette perspective que le sociologue P. Alphanéry et l'anthropologue M. Bergues [2004 : 5] reprennent dans un numéro de la revue *Ethnologie française* :

« [la notion de territoire] recouvre les diverses formes de rapport à l'espace que les individus et les groupes sociaux ne cessent de produire et de transformer dans le cadre de leurs relations sociales. L'ethnologie, la sociologie et la géographie ont montré que toute collectivité humaine organise et modèle l'espace dans lequel elle vit à travers des pratiques matérielles et symboliques. (...) Dans cette perspective, le territoire se rapporte alors aux multiples formes de particularisation et d'appropriation de l'espace, ce qui ouvre un vaste champ d'investigations sur la diversité des manières contemporaines de « faire du territoire », de s'identifier, à des lieux et d'y nouer des liens ».

La notion de territoire peut même devenir un véritable enjeu social : portée par des agents qui cherchent à faire prévaloir « leur » vision du territoire, elle peut se trouver prise dans une lutte concurrentielle pour le contrôle de la définition

22. Il faut noter que dans ce cas, la conception sous-jacente du risque est clairement de type naturaliste/objectiviste, selon notre typologie.

légitime de ce dernier. D'où la complexité de situations où s'articulent simultanément des « *caractères objectifs, subjectifs et conventionnels* », ainsi que le relève B. Debarbieux [2003 : 912]. Le même auteur précise que

« [La] nature objective ou objectivable [du territoire] est celle de sa matérialité et celle de la matérialité des pratiques dont il est tout à la fois un produit, le support et l'objet. Sa nature subjective est celle de l'expérience individuelle (sensible, affective, symbolique) qu'il rend possible. Sa nature conventionnelle réside dans le fait qu'en dernier ressort, un territoire social ne doit sa pertinence qu'à un processus donné, toujours singulier et endogène, de construction collective de l'intelligibilité du monde. À ce titre, il participe toujours d'une vision du monde et d'une représentation auto-référencée et identitaire du groupe qui la construit ».

Dès lors, la recherche d'une définition à part entière (et donc nécessairement figée) du terme, est peut-être moins intéressante, moins rentable scientifiquement, que l'identification d'une véritable complexité *faisant problème*, au sens positif du mot. Dans le contexte qui est ici le nôtre – celui du risque – on voit donc l'intérêt qu'il peut y avoir à s'interroger sur les modalités tout à la fois « objectives, subjectives et conventionnelles » selon lesquelles les sociétés humaines, par leurs pratiques et représentations de (et dans) l'espace, « produisent » tout à la fois du risque et « font avec » la présence de sources de danger localisées dans l'espace et dans le temps : autant de facteurs qui questionnent effectivement, et avec vigueur, « la construction collective de l'intelligibilité du monde ».

## 2.2. Territoire et gestion des risques : trois acceptions dominantes

Dans ce qui suit, nous tenterons de synthétiser la problématique risque/territoire selon trois grandes perspectives<sup>23</sup>, qui découlent logiquement de ce qui précède :

- *le territoire rapporté à l'aléa considéré*, c'est-à-dire comme espace-enveloppe d'un phénomène dont une des caractéristiques est de se déployer sur une étendue plus ou moins définie, susceptible d'être bornée à l'aide d'outils variés, notamment cartographiques (généralement à des fins de zonage) ;
- *le territoire rapporté au périmètre à l'intérieur duquel intervient un acteur donné*, généralement gestionnaire du risque. Cette acception peut être connexe de la précédente, mais intègre plus ou moins explicitement, selon les auteurs, une dimension institutionnelle ;
- *le territoire rapporté, de façon plus large, aux pratiques et représentations humaines*, c'est-à-dire aux « diverses formes de rapport à l'espace que les individus et les groupes sociaux ne cessent de produire et de transformer

23. Il est possible de trouver, dans la même contribution, des traits relevant de perspectives distinctes. En effet, rien n'interdit dans l'absolu de poser à la fois le problème des limites spatiales d'un phénomène source de danger, celui de l'action institutionnelle relativement à ce même danger et de ses différents territoires d'intervention, et enfin celui de l'effet structurant de cette source de danger, sur une société locale.

dans le cadre de leurs relations sociales » [Alphandéry et Bergues, *op. cit.*]. Il est alors le siège d'une complexité plus difficile à saisir : comme le mettent en valeur les contributions concernées, il est loin de réagir passivement aux dispositions usuelles de la gestion (institutionnelle) des risques.

### 3. *Risques et territoires : esquisses problématiques*

Le croisement des notions de risque (quatre acceptions) et de territoire (trois acceptions) conduit à formuler, après simplification, quatre grandes esquisses problématiques.

La première relève intégralement de la *perspective naturaliste* (ou objectiviste), et porte sur les limites spatiales et temporelles des phénomènes générateurs de danger. La seconde s'interroge sur *le territoire institutionnel de l'action* en matière de risque, toujours dans une perspective naturaliste. La troisième, à partir d'une définition constructiviste du risque, tente de saisir les *processus socio-spatiaux* qui conduisent à identifier une situation locale comme « à risque ». Une quatrième perspective, enfin, tente de mettre à distance la notion même de risque, quelle que soit la définition retenue, pour l'interroger à rebours : que nous dit en effet le recours à la notion de risque, somme toute récent, de notre rapport à l'espace et au temps et au-delà, à nous-mêmes ?

#### 3.1. **Problématique 1 : questions relatives à la détermination des limites spatiales et temporelles des risques (au sens naturaliste)**

Il n'entrait pas dans la perspective choisie pour ce volume de présenter des contributions centrées sur le seul phénomène générateur de danger et son mode d'existence propre. Non qu'elles eussent été sans intérêt par elles-mêmes, mais le plus souvent préoccupées qu'elles sont de saisir la dynamique d'un processus complexe<sup>24</sup>, elles ont tendance à négliger la dimension spatiale ou territoriale de ce dernier. Si l'on accepte de s'affronter à cette dernière, apparaissent pourtant des problématiques intéressantes.

La complexité et la diversité des contextes concrets incite à s'interroger de prime abord quant aux *modes de production des périmètres-enveloppe* attribués aux phénomènes générateurs de danger. Les incertitudes parfois considérables que les scientifiques relevant des sciences de Matière et de la Nature ont à affronter pourraient donner lieu à un questionnement extrêmement utile. En particulier, les approches par trop linéaires (hypothèse – modèle – prédiction) mériteraient davantage de débat critique, l'intérêt pour l'outil faisant parfois oublier, ou masquer, les choix (légitimement) arbitraires qui président aux simulations numériques. Ce serait également l'occasion de réfléchir de façon explicite aux

24. Par exemple, un mouvement de matériau solide ou liquide (pour les risques naturels) ; un processus explosif, toxique, calorique ou irradiant (pour les risques industriels et nucléaires).

contraintes proprement sociales et politiques que doivent affronter ces mêmes scientifiques lorsqu'ils interviennent au titre de l'expertise : les subtilités de l'opération complexe que constitue une simulation échappent parfois aux acteurs de terrain (fonctionnaires d'autorité, élus...), davantage intéressés par la simplification qu'elle procure *in fine* que par la prudence qu'elle suppose *ex ante*.

Seraient également dignes d'intérêt les travaux capables d'échapper à la pression du temps présent pour analyser l'évolution des sources de danger (naturelles, industrielles, sanitaires...) en nature comme en intensité, *sur une échelle de temps plus longue*. Facilitée par le recours à l'archive, dont la vision « en coupe » est précieuse et permet l'étude approfondie d'un contexte local, cette prise de recul permettrait de relativiser l'urgence généralement associée à la notion de risque qui, pour être d'un rendement souvent fructueux (en termes de financements à court terme, par exemple), contribue parfois à masquer de véritables impasses méthodologiques, voire épistémologiques. Ce point, comme le précédent, revient *in fine* à mettre en question la définition de la *topographie* des risques – et de leur « *chronographie* », si l'on se place sur l'axe du temps.

Ces considérations, valables le domaine des sciences de la Terre et de l'environnement, concernent également les SHS. Un travail conjoint, regroupant des spécialistes des deux domaines, permettrait plus largement d'*éclairer les conditions sociales de production de la connaissance relative aux risques, ainsi que les usages sociaux de celle-ci*. Si ce genre de collaboration n'a rien de particulièrement original en soi<sup>25</sup>, il faut noter par exemple que l'analyse critique (au sens scientifique) de la cartographie des risques permet de mettre en valeur, en quelque sorte à rebours, les questions et difficultés auxquelles sont du se confronter ceux qui l'ont élaborée. En particulier, les contributions réunies dans l'ouvrage pointent l'intérêt de ne pas découpler radicalement les connaissances scientifiques et techniques (et leur processus de production) du contexte social et historique dans lequel elles sont inévitablement prises : les producteurs de connaissances scientifiques et techniques sont *aussi* des agents sociaux, à la fois porteurs d'enjeux spécifiques dans des « champs » régis par une concurrence très vive (entre chercheurs, laboratoires, bureaux d'études ou « agences » diverses), et immergés, par leur activité d'expertise même, dans un environnement social, politique, juridique, plus globalement une époque, à laquelle il leur est impossible d'échapper.

### 3.2. Problématique 2 : interroger l'articulation entre territoire de l'action et territoire du risque

Si l'on donne à la notion de territoire non pas un contenu référé au phénomène générateur de risque (au sens naturaliste), mais une acception institutionnelle ou organisationnelle (renvoyant à une administration, une collectivité locale ou une société d'assurances, par exemple), apparaissent d'autres questions. Les organisations en charge de la gestion des risques interviennent généralement en fonction de

25. Encore qu'elle soit difficile à organiser et à pratiquer. Les travaux s'inscrivant dans cette perspective sont donc relativement rares. Pour une synthèse des problèmes posés par la « recherche interactive », cf. Scott *et al.* [1999].

compétences, elles-mêmes associées à un certain territoire sur lequel leur exercice est considéré comme légitime.

Une première série de questions pourrait porter sur les décalages éventuels entre *territoire de compétence* et *territoire du risque*, ce dernier entendu au sens de la problématique précédente. Ces deux territoires procèdent souvent de dynamiques assez étrangères l'une à l'autre : un « bassin versant », par exemple, s'il constitue généralement le bon territoire pour une gestion technique du risque inondation, correspond généralement assez mal à un territoire institutionnel préexistant, car les catastrophes ont le mauvais goût de s'embarrasser assez peu des frontières communales. Si des procédures existent en théorie (les SAGE, schémas d'aménagement et de gestion des eaux, ou même les contrats de rivière), elles ne suffisent pas toujours pour créer une véritable coopération, que la nature même de l'aléa peut rendre difficile (exemple des tensions entre communes amont et communes aval). Le poids des routines gestionnaires, en particulier, peut rendre difficile le fait même d'envisager un mode de gestion plus transversal ou coopératif.

De façon plus générale, la multiplicité des acteurs institutionnels impliqués dans la gestion ordinaire des risques (collectivités locales, services de l'État, acteurs économiques) induit une complexité « de second ordre », qui prend très souvent la forme d'un processus de *négociation*, suffisamment autonome pour paraître s'éloigner de la rigueur scientifique et technique pourtant affichée – d'autant plus qu'en contexte décentralisé, aucun acteur n'a vraiment les moyens de s'imposer durablement aux autres. En particulier, la présence de projets de développement (économique, touristique, etc.) portés par les collectivités locales et les acteurs économiques, conduit généralement à une alternance d'avancées et de blocages, au cours desquels le problème à gérer peut se reconfigurer plusieurs fois, jusqu'à obtention (ou non) d'un compromis. Le *territoire du risque* même peut se révéler plus « plastique » que prévu, et d'autant plus que sa détermination fait problème au regard des approches scientifiques « dures », du fait d'incertitudes persistantes.

Notons enfin qu'il est également possible d'interroger ces processus en termes de *vulnérabilité organisationnelle*. Si une telle négociation peut contribuer à rendre plus « robuste » la coopération des acteurs concernés en cimentant leur collaboration par un consensus, elle peut aussi, dans d'autres cas, la rendre plus fragile, ou tout simplement trop complexe pour être efficace, notamment au plan de la pratique opérationnelle.

### 3.3. Problématique 3 : identifier les processus de construction socio-territoriale du risque

Plutôt située dans une perspective constructiviste, cette troisième problématique interroge frontalement la dimension sociale de la notion de territoire, tout en intégrant les processus – tout aussi sociaux – par lesquels le risque est défini (ce qui ne va pas de soi) et traité.

Il est possible de circonscrire ce type de questionnement en le plaçant à la rencontre de trois dynamiques spatiales autant que temporelles : (a) la présence

d'un phénomène physique localisé, susceptible de mettre en danger une population humaine et certaines de ses activités ; (b) une réglementation, qui tend à se présenter sur le mode de la référence absolue mais dont la genèse et la mise en œuvre, au niveau local, comporte généralement une part non négligeable d'appréciation ; (c) un espace habité, structuré par des activités plus ou moins anciennes, des lignes de force sociales, économiques et politiques, des rapports de force, *etc.*

Dès lors, deux grandes familles problématiques peuvent être déclinées, sans être exclusives l'une de l'autre.

D'une part, les questions relatives à *ce que le risque « fait » au territoire*. Comment une problématique de « risque », de formulation plus ou moins récente et généralement portée par les acteurs institutionnels (État, experts) s'inscrit-elle (ou non) sur un territoire social et politique, plus anciennement constitué ? De ce point de vue, l'objet risque est sans doute un excellent analyseur des relations entre niveaux de collectivités : c'est à l'occasion de dossiers comme celui-ci que s'actualisent leurs rapports, qui sont aussi des rapports de force.

Ainsi, comment une commune, ou une agglomération qui s'est développée, parfois depuis des décennies, autour d'une activité industrielle dangereuse (chimie, nucléaire) doit-elle « apprendre » à regarder autrement une source de danger jusque-là pourvoyeuse d'emploi et de richesse ? S'ensuit une possibilité de tension (ou de torsion) importante, susceptible d'éclairer une apparente résistance de la société locale à des problématiques techniques et/ou gestionnaires qui sembleraient pourtant de bon sens, mais qui révèlent en fait des enjeux identitaires, inscrits dans la dynamique au long cours de ces territoires.

D'autre part, il est possible d'envisager les questions relatives à *ce que le territoire « fait » au risque*. En effet, la source de danger peut être environnée d'un territoire socialement fragmenté, dont les éléments « construisent » le risque de façon différente. Peut alors surgir une *pluralité de définitions* du risque, concurrentes entre elles et portées par des groupes susceptibles d'être (ou non) territorialisés. La notion de risque se révèle alors *indissociable d'un point de vue* : il n'y a pas de risque en soi, il n'y a que des risques rapportés à un acteur singulier ou collectif. Ainsi peut s'interpréter, par exemple, la grande hétérogénéité de la production des PPRN/PPRT, tant en termes de contenu qu'en termes de délais de production<sup>26</sup>.

Au carrefour de ces deux axes se trouve un champ d'interrogations rarement formulé comme tel, qui porte sur les relations entre la sphère institutionnelle, et notamment experte (ingénieurs d'État, fonctionnaires des collectivités locales, élus locaux, responsables sécurité d'entreprise, *etc.*) d'une part, et les riverains de la source de danger d'autre part. Les relations entre ces deux ensembles sont notamment difficiles, quand elles ne sont pas exécrables, au point d'être devenues, du côté des gestionnaires, l'occasion de bons mots ou « d'histoires drôles » [Coanus,

26. Sans omettre de relever que la perspective normative de certains acteurs (experts et/ou fonctionnaires d'État), parfois peu soucieux de comprendre les enjeux liés au territoire sur lequel ils interviennent, conduit à freiner le processus d'élaboration.

Duchêne et Martinais, 2000 ; 2007]. C'est sous-estimer un enjeu majeur : cette difficulté relationnelle constitue une réelle vulnérabilité, en ce qu'elle limite l'action des gestionnaires tout en compliquant l'appropriation du danger par les habitants concernés. Par ailleurs, il est vain d'imaginer régler cette question à partir de méthodes certes rodées (campagnes d'information par diffusion de documents de synthèse calibrés pour un résident « moyen »), mais dont le rendement reste faible, pour des raisons évoquées dans ce volume<sup>27</sup>.

Le point de vue constructiviste, qui évite de reprendre à son compte *a priori* la hiérarchie sociale implicite que constitue la référence à la hiérarchie des savoirs (expert vs. profane, risque réel vs. risque perçu), permet d'analyser autrement ce type de situation : c'est justement parce qu'elles sont sous-tendues par un rapport de force pratique et symbolique entre experts et profanes que ces situations conduisent fréquemment à des blocages. Les savoirs experts, certes validés par les institutions sociales dominantes (institutions d'enseignement supérieur, administrations techniques, etc.) et l'autorité sociale qui leur est conférée, n'en sont pas moins fragiles au-delà d'un point vite atteint, en raison même des incertitudes qui procèdent de la complexité des situations dites à risque. Ils tendent également à être surdéterminés par d'autres enjeux, extérieurs à la thématique du risque, mais néanmoins bien présents sur un territoire donné (enjeux sociaux, économiques ou politiques en lien avec la gouvernance locale). De leur côté, les savoirs profanes, pour empiriques qu'ils soient, n'en sont pas moins dotés de certaines vertus opératoires, notamment en ce qu'ils sont le fruit d'observations permanentes de personnes qui vivent là en permanence, et dont le rapport à la source de danger, souvent construit dans la durée, est lui aussi surdéterminé par une histoire et des enjeux propres au lieu considéré. L'analyse de ces situations, qui ne peut se faire qu'en contexte pluridisciplinaire et de façon croisée – c'est-à-dire sans dissocier la sphère institutionnelle de la sphère habitante – constitue un enjeu de connaissance majeur.

Ces questionnements sont également précieux en ce qu'ils permettent de donner toute sa place à la *dimension temporelle*. Classiquement, on en retrouve la trace dans les processus de transformation de la source de danger, de la réglementation et du territoire considérés. Un lit de rivière que les hommes ont peu à peu aménagé (berges, barrages...) dans l'espoir de le domestiquer, une usine qui développe sans cesse de nouveaux procédés tout en éliminant de plus anciens, constituent des sources de danger dont les caractéristiques (ainsi que celles des savoirs afférents) sont susceptibles d'évoluer dans le temps. De même, la réglementation relative aux risques naturels ou technologiques se transforme, en fonction d'éventuels événements catastrophiques (inondation de Vaison-la-Romaine, explosion d'AZF à Toulouse...) comme des logiques propres au champ politico-administratif. Enfin, en quelques décennies, l'extension urbaine et le développement économique peuvent modifier radicalement tout ou partie d'une agglomération (occupation de l'espace, peuplement), la rendant plus (ou au contraire, moins) vulnérable vis-à-vis d'une source de danger donnée.

27. Cf. notamment Coanus, Duchêne et Martinais, p. 245 s. *supra*.



### 3.4. Problématique 4 : que nous révèle sur nous-mêmes le recours de plus en plus fréquent à la problématique des risques ?

Plus largement, la prise en compte de la perspective temporelle révèle que les modes sociaux de qualification et de traitement du danger sont *inscrits dans la longue durée*. Se révèle en particulier le fait que la qualification en « risque » de certains problèmes sociaux n'est en rien une nécessité impérative.

Ainsi, la catastrophe industrielle de la raffinerie de Feyzin, intervenue dans les premiers jours de l'année 1966, si elle est riche d'enseignements quant à la gestion industrielle proprement dite ou aux procédures relatives à l'intervention des secours, ne débouche en aucun cas sur la mise sur agenda des « risques » : le milieu des années 1960 est dominé par une vision industrialiste du développement économique générateur d'élévation du niveau de vie et plus largement d'enthousiasme « modernisateur ». Les dangers associés à ce type de développement sont considérés comme regrettables, mais « gérables » dans une logique de perfectionnement technologique. Le « risque » ne fera son entrée fracassante que vingt années plus tard, avec les travaux de P. Lagadec [1981 ; 1988] sur les « risques majeurs » et la création en 1982 d'un Commissariat à l'étude et à la prévention des risques naturels majeurs, rattaché au 1<sup>er</sup> Ministre et incarné par le très médiatique H. Tazieff [Decrop et Gilbert, 1993].

De même, le mode de traitement du danger qu'organisent les services de Restauration des terrains de montagne (SRTM), créés en 1882<sup>28</sup>, apparaît très proche des modes de gestion actuels des risques naturels. Or les archives très riches de ces services révèlent que le terme « risque » en est pratiquement absent [Coanus, 1995], du moins jusqu'au début des années 1960 – soit pendant près de 80 années...

Il est bien sûr possible de considérer ces dernières remarques comme superflues : l'important n'est-il pas de traiter l'éventualité d'un danger grave et avéré ? Peu importe comment et avec quels outils, pourvu que cela soit efficace.

Mais il est également possible de s'interroger plus largement – peut-être est-ce alors le lot des SHS, ou d'une partie d'entre elles – quant au moment historique que nous vivons. Depuis une vingtaine d'années, la notion de risque et les conceptions sous-jacentes du monde (naturel et social) ont gagné en audience, au point de faire figure de catégorie universelle à l'aune de laquelle tout autre problématique est mise en demeure de se mesurer. Quelques événements-monstres [Nora : 1974] tels que la catastrophe de Tchernobyl en 1986 ou l'attentat contre le World Trade Center en 2001, ont encore accru le rendement social et politique de cette nouvelle façon de configurer l'action publique.

Ainsi, en novembre 2002, un rapport émanant du Cabinet du 1<sup>er</sup> Ministre britannique, M. T. Blair, évoque frontalement la « *capacité du gouvernement à maîtriser les risques et l'incertitude* » [Strategy Unit, 2002]. Ce qui frappe ici n'est pas

28. Ils font longtemps partie de la Direction des forêts du ministère de l'Agriculture, avant d'être transférés à l'Office nationale des forêts (ONF).

l'usage du terme en soi, mais le caractère global conféré à la notion ; autrement dit, la réflexion ne traite pas un problème particulier qu'il s'agirait de « mettre en risque », mais à l'inverse de « mettre en risque » tout un ensemble de problèmes jusque-là disjoints, car relevant de politiques publiques variées. Comme le souligne T. Blair lui-même dans sa préface :

“The report sets out how government should think about risk, and practical steps for managing it better. It proposes principles to guide handling and communication of risks to the public – on which we are seeking views from all interested parties.

Risk management – getting the right balance between innovation and change on the one hand, and avoidance of shocks and crises on the other – is now central to the business of good government. I see the agenda set out here as an important part of our reform strategy, and encourage all involved to play a full and active part in putting the conclusions of this report into practice”.

La fortune récente du vocable « risque » – fortune scientifique, mais aussi sociale et politique – n'est donc pas sans ambiguïté. Prendre cette dernière au sérieux ouvre la possibilité de construire une approche critique, à rebours de thèses trop fréquemment défendues quant à sa prétendue inévitabilité [Beck, 1986, 1999 ; Adam, Beck et Van Loon (dir.), 2000]. Qu'il faille réduire les dangers qui menacent nos contemporains, voilà qui va de soi et constitue une ambition parfaitement légitime. Mais ce n'est pas de cela seulement qu'il s'agit : se pensant à tort ou à raison plus vulnérables<sup>29</sup>, nos sociétés se sont lancées dans une course sans fin à la protection généralisée – du moins, là où celle-ci est le plus superficiellement visible. Le « risque », que sa polysémie permet d'ériger en catégorie-valise, devient alors la pierre de touche principale du processus de légitimation de l'action publique, alors même – mais est-ce un hasard ? – que les leviers de commande échappent de plus en plus aux pouvoirs publics nationaux.

L'objet risque, dans toute sa complexité (et notamment sa dimension territoriale), constitue donc un formidable analyseur des évolutions actuelles des mondes contemporains, des plus évidentes aux plus souterraines.

---

29. Si nos sociétés sont effectivement confrontées à des dangers potentiels d'origine inédite, car en partie produits par un développement technologique de plus en plus difficile à anticiper, elles développent aussi, du moins en Occident, des « filets de sécurité » de plus en plus performants, dont l'allongement de la durée moyenne de vie est la matérialisation la plus concrète.